



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS Procès-verbal séance publique du Conseil communautaire du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents :

ROUQUETTE Dominique, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, PORTIE Serge, BESSIERE Jean-Louis, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, Kévin FRAYSSE, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, MOULY Caroline, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie

Procuration : ISSALY Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), COUDERC Jean-Christophe (procuration à Julien TEULIER), RUFIE Bertin (procuration à Nathalie ROZIERES)

Absent excusé : BASTIDE Michel, GANNAC Gisèle

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2024 – 57	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
2024 – 58	Désignation d'un secrétaire de séance
2024 – 59	Schémas directeurs « Assainissement Collectif des Eaux Usées » et « eaux pluviales » et étude du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes du Pays Rignacois, avec étude des scénarios de transfert : Attribution du marché
2024 – 60	Schémas directeurs « Assainissement Collectif des Eaux Usées » et « eaux pluviales » et étude du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes du Pays Rignacois, avec étude des scénarios de transfert : Demande de subvention

Délibération n° 2024 – 57 : Institutions et vie politique Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Délibération n° 2024 – 58 : Institutions et vie politique Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kévin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n ° 2024 – 59 : Commande publique
Schémas directeurs « Assainissement Collectif des Eaux Usées » et « eaux pluviales » et
étude du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la
communauté de communes du Pays Rignacois, avec étude des scénarios de transfert :
Attribution du marché**

Exposé :

Le Conseil communautaire ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-9, L. 2121-29 ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 1111-1, L.1111-4, R. 2124-1, R. 2124-2 et R2122-2 ;

VU la délibération n° 2024-44 du Conseil communautaire en date du 16 mai 2024 approuvant le lancement de la consultation ;

CONSIDÉRANT qu'au 1er janvier 2026, les Communautés de Communes vont bénéficier d'un transfert de compétences eau et assainissement de leurs Communes membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Communauté de Communes d'établir une étude en vue du futur transfert de compétences eau et assainissement, mais également de procéder à l'établissement de Schémas Directeurs relatifs à l'Assainissement Collectif des Eaux Usées et les Eaux Pluviales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché en vue de choisir un prestataire pour les prestations précitées ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée en procédure formalisée le 4 juin 2024 pour une remise des offres le 10 Juillet 2024 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été reçue, une nouvelle consultation a été lancée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique le 2 août 2024 pour une remise de l'offre le 30 Août 2024 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT la procédure de négociation lancée à la suite de l'analyse de l'offre initiale, l'offre définitive a été remise le 17 Septembre 2024 à 12h00.

CONSIDÉRANT que l'analyse de l'offre finale avec le critère prix à hauteur de 40% et le critère valeur technique à hauteur de 60% a permis de désigner un attributaire ;

Décision :

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à la majorité :

ARTICLE 1 – décide d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Groupement FCA-ARES-ADR-COGITE (mandataire : Frayssinet Conseil et Assistance - FCA) sise Séverac-d'Aveyron

Pour un montant maximum de 600 000 € HT soit 720 000€ TTC, et un montant issu du DQE de 555 633,83 € HT soit 666 800,00 € TTC.

Pour une durée de 30 mois.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 – Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Abstentions : 2

Exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 1

**Délibération n ° 2024 – 60 : Finances locales
Schémas directeurs « Assainissement Collectif des Eaux Usées » et « eaux pluviales » et
étude du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la
communauté de communes du Pays Rignacois, avec étude des scénarios de transfert :
Demande de subvention**



Exposé :

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire l'étude concernant les Schémas directeurs « Assainissement Collectif des Eaux Usées » et « eaux pluviales » et l'étude du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes du Pays Rignacois, avec étude des scénarios de transfert.

Il indique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne accompagne financièrement les collectivités dans cette démarche et qu'il y aurait lieu de déposer le dossier de demande de subvention. Le plan de financement s'établit comme suit :

• Assistance à maîtrise d'ouvrage :	26 100.00 €
• Etude de transfert et schéma directeur	555 633,83 €
Total HT	581 733.83 €
• Agence de l'Eau Adour Garonne	465 387.06 €
• Part communauté de communes	116 346.77 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence Adour Garonne

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

▪ **Prochaines réunions**

- Prochain bureau : mardi 15 octobre à 17h et le 26 novembre à 17h
- Prochain Conseil communautaire : mardi 26 novembre à 20h30

Le Président

Le secrétaire de séance